



FORUM POUR LA CONSCIENCE ET LE DEVELOPPEMENT **FO.CO.DE.**

Organisation de la Société Civile du Burundi

Bujumbura, le 29 août 2022

A Son Excellence Monsieur Evariste Ndayishimiye

Président de la République du Burundi

A Gitega

Objet : Propositions pour une vraie lutte contre les disparitions forcées au Burundi

Excellence Monsieur le Président,

Le 30 août de chaque année, plusieurs pays du monde focalisent leur attention sur le phénomène des disparitions forcées, une occasion d'analyser le pas franchi dans la lutte contre ce crime grave et de prendre des engagements pour l'avenir. Hélas, notre pays a gravement souffert des disparitions forcées au cours des nombreux événements tragiques de notre histoire et continue d'en souffrir depuis l'éclatement de la crise née du troisième mandat de votre prédécesseur, feu le Président Pierre Nkurunziza. Alerté par plusieurs familles qui n'avaient aucune information de leurs proches arrêtés par les différents corps de sécurité depuis les manifestations populaires de 2015, le FOCODE a lancé la Campagne NDONDEZA contre les Disparitions Forcées au Burundi en avril 2016. Au cours de ces six dernières années, la Campagne NDONDEZA a déjà documenté des centaines de cas de disparitions forcées. Cependant, le gouvernement de votre prédécesseur a toujours opposé un déni catégorique à l'existence de ce phénomène qui plonge des centaines de familles dans la terreur et dans un deuil à durée indéterminée, alternant l'espoir de retrouver les leurs et le désespoir qu'ils ne reviendront jamais.

Votre élection et votre discours d'investiture en 2020 avaient suscité un nouvel espoir que les violations graves des droits humains, y compris les disparitions forcées, allaient cesser. Néanmoins, en l'espace des deux ans de votre gouvernement (du 18 juin 2020 au 18 juin 2022), le FOCODE a reçu des informations sur **au moins 80 cas** de disparitions forcées alors que sur les deux dernières années du gouvernement de votre prédécesseur (soit la période du 8 juin 2018 au 8 juin 2020) ce chiffre s'élevait à 58 cas documentés. Cela fait **une augmentation de 38% de cas de disparitions forcées sous votre gouvernement**. Le FOCODE est par ailleurs conscient que les chiffres à sa disposition restent de loin en deçà de la réalité du phénomène, étant entendu que plusieurs familles des victimes préfèrent se taire après la disparition des

leurs par peur des représailles des auteurs et que, par ailleurs, certaines familles ne sont même pas au courant de la disparition forcée des leurs.

Cependant, le FOCODE note une petite évolution positive ces derniers mois. Au niveau de votre discours, un changement de ton se dessine. Si au début de votre mandat, notamment dans votre interview accordée aux media français RFI et France 24 le 14 juillet 2020, vous étiez resté dans la ligne du déni catégorique, dans votre conférence publique du 29 décembre 2021, vous avez commencé à reconnaître l'existence d'enlèvements qui impliquent des agents des forces de sécurité et avez pris l'engagement de les combattre. Tout récemment, le 29 juillet 2022, dans une « séance de moralisation » des membres de la diaspora burundaise à Ngozi, vous avez déclaré qu'il vous a fallu beaucoup d'efforts pour « détruire » (« Gutuza ») un groupe (« Akarwi ») qui kidnappait des citoyens et que ce groupe comprenait des éléments des corps de sécurité. Même si le phénomène des disparitions forcées ne s'est pas estompé dans l'espace entre le 29 décembre 2021 et le 29 juillet 2022, le FOCODE a constaté une sorte de répit. Mais ce répit sera tout à fait illusoire si des mesures concrètes ne sont pas rapidement prises contre les auteurs des disparitions forcées et pour soutenir les familles des victimes. L'expérience des six dernières années a, en effet, démontré qu'il suffit d'une moindre tension politique ou sécuritaire pour que les chiffres des disparitions forcées remontent de façon exponentielle.

C'est dans ce sens, Excellence Monsieur le Président, que le FOCODE se propose de vous partager une liste d'au moins 81 personnes enlevées et portées disparues dans les deux ans de votre gouvernement ainsi que les principaux constats faits au cours de ses investigations. Le FOCODE vous adresse enfin une série de recommandations pouvant aider à juguler le phénomène des disparitions forcées et à casser le cycle infernal de l'impunité de leurs auteurs.

1. Les cibles des disparitions forcées entre juin 2020 et juin 2022

Il serait fallacieux de prétendre combattre les disparitions forcées sans reconnaître les victimes et sans aucun soutien aux familles des victimes. Au cours de ses investigations, le FOCODE a pu, sans être exhaustif, regrouper les victimes dans cinq principales catégories :

- a) **Les militants du parti politique CNL** : comme dans les années précédentes, les militants du parti politique de l'opposition « Congrès National pour la Liberté » ont continué à être victimes d'arrestations arbitraires, de torture, d'assassinats et de disparitions forcées. Sur les 80 cas documentés, au moins 27 sont des militants du parti CNL, soit **34%** des victimes recensées. A titre illustratif, le 09 juillet 2021, le responsable du parti CNL en commune Mutimbuzi, Elie Ngomirakiza, a été enlevé par des militaires et n'a jamais été retrouvé alors que le cas a été largement médiatisé et communiqué aux autorités. Le 28 septembre 2020, Oscar Nahimana, membre de la Commission Electorale Communale Indépendante (CECI) à Kirundo, militant du CNL, a été enlevé et n'a jamais été retrouvé en dépit des informations pertinentes offertes aux autorités sur les auteurs de l'enlèvement. Le 08 octobre 2020, au moins sept militants du CNL ont été arrêtés dans un hôtel au chef-lieu de Mwaro, par le responsable provincial du Service National de Renseignement (SNR). L'opération a été menée en plein jour et en présence de plusieurs témoins, mais cinq des personnes arrêtées n'ont jamais été retrouvées. Le 25 septembre 2021, Eric Ntunzwemina, responsable de la jeunesse du parti CNL en commune Gatara, a été arrêté par

des éléments de la police anti-incendie dans la ville de Kayanza, détenu brièvement à la permanence provinciale du CNDD-FDD avant d'être conduit vers Bujumbura. Il n'a jamais été retrouvé.

- b) **Les militants du parti politique MSD ainsi que d'anciens militaires** soupçonnés de collaboration avec le mouvement rebelle **Red-Tabara**. Au moins 19 des 81 documentés par le FOCODE, soit **24%** des cas, rentrent dans cette catégorie. A titre illustratif, l'avocat Thaddée Kantungeko (militant du MSD qui avait déjà passé des années en prison) et le septuagénaire Juvénal Ndereyimana, ancien militaire à la retraite, ont été enlevés le 10 juin 2021 au chef-lieu de la commune Matana et n'ont jamais été retrouvés. Des autorités administratives et policières en province Bururi ont discrètement confirmé aux familles des victimes que les deux hommes ont été arrêtés par le renseignement militaire (G2). Le 21 septembre 2020, Claude Uwarugira, responsable clandestin du MSD en province Ngozi et laborantin de la société Sogea-Satom à Bujumbura, a été enlevé tout près de sa résidence au quartier Cibitoke à Bujumbura, après avoir répondu à un appel d'un agent du renseignement militaire. Un haut responsable du SNR a confirmé à des proches que Claude Uwarugira était en contact avec le Red-Tabara. Le 15 mai 2021, Charles Hamenyimana, ancien militaire à la retraite et évangéliste de l'Eglise Episcopale (ancienne Eglise Anglicane), a été enlevé en commune Mabanda par des militaires qui seraient du G2.
- c) **Des opposants et d'anciens militaires libérés après la grâce présidentielle de mars 2021 ainsi que des personnes récemment rapatriées** : au moins sept personnes libérées en 2021 et au moins 3 personnes rapatriées ont été victimes de disparitions forcées, soit **12%** des cas documentés. A titre illustratif, Alexis Nsabimana, militant du parti CNL libéré le 26 avril 2021, a été enlevé le même jour dès sa sortie de la prison de Mpimba. Janvier Bizimana, ancien caporal de la Force de Défense Nationale (FDN), a été enlevé à Bujumbura le 9 juillet 2021, quelques semaines après sa sortie de la prison de Mpimba. Bonfils Migabo, ancien gendarme à la retraite, a été enlevé le 5 août 2021 à Bujumbura, trois mois après sa sortie de la prison de Mpimba. Christophe Niyonzima, rapatrié du Rwanda en décembre 2020, a été enlevé le 23 août 2021 à « Ku Masanganzira » entre Ngozi et Muyinga. Thierry Ndiokubwayo (ancien militaire), Lévis Nzoyisaba et Désiré Maniragaba (opposants) ont été enlevés le 23 octobre 2021 au chef-lieu de Kayanza, trois mois seulement après leur libération de prison.
- d) **Certains militants du parti au pouvoir CNDD-FDD** : au moins huit militants ou sympathisants du parti CNDD-FDD ont été victimes de disparitions forcées entre juin 2020 et juin 2022, soit **10%** des cas documentés. Ceci est inédit dans les enquêtes de la Campagne NDONDEZA. A titre illustratif, le Pasteur Joseph Sinzubwenge a été enlevé le 12 octobre 2021, près de sa résidence à Ruzo en commune Giteranyi. Brièvement détenus, des Imbonerakure impliqués dans cette opération sont libres. La même soirée, Eustache Miburo, employé du Diocèse Catholique de Muyinga, a été enlevé au chef-lieu de la province Muyinga. Alexis Nimubona, élu collinaire à Midodo en commune Rumonge, a été enlevé nuitamment avec ses deux fils et un domestique le 12 octobre 2021 chez lui à Midodo. Des éléments du renseignement militaire impliqués dans cet enlèvement ont été brièvement détenus au SNR en octobre et novembre 2021 avant d'être libérés et remis à leur service. Christian Ndizeye, homme d'affaires originaire de Kirundo, a été enlevé par des

militaires qui seraient du G2, le 17 juillet 2021 au Bar Le Calvados à Bujumbura. Christian Ndizeye aurait été victime d'un marché très convoité qu'il avait gagné avec ses amis à la REGIDESO.

- e) **Des personnes enlevées avant ou après la traversée de la rivière Rusizi dans les communes de Rugombo et Buganda** : au moins onze personnes ont été victimes de disparitions forcées après avoir été arrêtées par des Imbonerakure au bord de la Rusizi, dans les communes de Rugombo et Buganda en province de Cibitoke, soit **14%** des cas documentés par la Campagne NDONDEZA. A titre illustratif, trois adeptes de la prophétesse Eusebie Ngendakumana (Michel Mbarubukweye, Félix Iracandagiye et Vianney Nduwimana Rumumba) ont été arrêtés le 2 novembre 2020 par des Imbonerakure de Rukana et remis aux responsables administratifs et policiers de Rugombo. Deux filles qui les accompagnaient ont été brièvement détenues au cachot communal de Rugombo avant d'être libérées sur l'ordre du gouverneur de la province Cibitoke, les trois hommes par contre n'ont jamais été retrouvés. Le 4 octobre 2020, deux jeunes hommes originaires de la commune Ndava, Yvan Ndayishimire et Jean-Marie Niyuhire, ont été arrêtés en commune Rugombo après avoir traversé la Rusizi en provenance de Bukavu en RDC. Les deux jeunes hommes sont introuvables depuis cette arrestation. Signalons qu'à l'époque les frontières entre le Burundi et la RDC étaient fermées en raison des mesures prises pour lutter contre la pandémie du COVID-19 et que, malgré ces mesures, les citoyens congolais et burundais ont continué à traverser illégalement la Rusizi. Une enquête du FOCODE a montré que des Imbonerakure de Rugombo et de Buganda, collaborant avec la police et le SNR, ont arrêté plusieurs personnes, les ont souvent dépouillés de leurs biens précieux, en ont tué certaines et remis au SNR certaines autres, notamment des Tutsi, soupçonnés de collaboration avec le mouvement RED-Tabara. Le rapport du FOCODE a également montré que sur la seule période allant de juin 2020 à juillet 2021, au moins 40 corps humains sans vie ont été ramassés au bord de la Rusizi et enterrés rapidement sans aucune identification. Les autorités burundaises n'ont mené aucune enquête sur ces crimes.

Il importe de noter un phénomène de disparitions forcées ayant particulièrement touché certaines familles. C'est le cas cité ci-dessus de la famille d'Alexis Nimubona originaire de Midodo en commune de Rumonge où le chef de famille a été arrêté avec ses fils et son domestique. C'est aussi le cas d'une autre famille originaire de la commune Ndava. La première personne membre de cette famille, Richard Nshimirimana, a été enlevée le 21 septembre 2020 à la 3ème avenue de Mutakura, au nord de Bujumbura. Son cousin, Martin Bashirahishize, a été enlevé à son tour le 8 avril 2021 sur l'avenue de la JRR à Bujumbura. Un autre cousin, Alain Bashirahishize, a disparu le 22 juillet 2021 et, à la suite d'une émission de la Campagne NDONDEZA sur les malheurs de cette famille en octobre 2021, la police a dû déclarer le 16 novembre 2021 qu'elle avait abattu Alain Bashirahishize cinq mois plus tôt. Tous ces crimes n'ont fait objet d'aucune enquête officielle.

2. Les corps impliqués dans les disparitions forcées entre juin 2020 et juin 2022

Sous le gouvernement de feu le Président Pierre Nkurunziza, les enquêtes de la Campagne Ndondeza citaient régulièrement les corps suivants comme les plus actifs dans les enlèvements suivis de disparition forcée des citoyens : le SNR, la garde présidentielle (API et BSPI), la brigade anti-émeutes, les Imbonerakure, la police militaire, quelques camps militaires (bataillon génie de combat au camp Muzinda, camp Muha, 221^{ème} bataillon commando) et le renseignement militaire. Depuis le 18 juin 2020, cet ordre

a été changé et la garde présidentielle n'a plus été citée dans des enlèvements. Selon les investigations de la Campagne NDONDEZA, voici l'ordre d'implication des différents corps :

- **Le renseignement militaire (G2)** a été cité dans au moins 41 cas (2 cas en 2020 et 39 cas en 2021) sur les 80 cas documentés par la Campagne NDONDEZA, soit **51% des cas**. En 2021, le renseignement militaire est cité dans 39 cas sur 50 cas documentés, soit dans **78% des cas** ! Dans certains cas, l'armée n'a pas hésité à arrêter des civils de manière très ostentatoire. A titre illustratif, des militaires dans un véhicule bien identifié ont enlevé Elie Ngomirakiza dans l'après-midi du 9 juillet 2021, près du Chanic sur la route Bujumbura – Gatumba. De même, des militaires ont arrêté l'homme d'affaires Christian Ndizeye le 17 juillet 2021 au Bar Le Calvados à Bujumbura. Le 10 juin 2021, des militaires ont arrêté à Matana l'avocat Thaddée Kantungeko et le sexagénaire Juvénal Ndereyimana comme cela a été confirmé discrètement par des témoins et des responsables administratifs et policiers à Bururi. Un responsable militaire a également confirmé la détention par l'armée d'Isaac Nduwimana et du caporal Mélance Ndayishimiye arrêtés les 1^{er} et 2 septembre 2021 au Mess des officiers à Bujumbura. La police judiciaire a pu identifier un sous-officier du renseignement militaire impliqué dans l'enlèvement de Jean-Marie Vianney Badogomba le soir du 19 septembre 2021 à Bujumbura, mais ne l'a pas arrêté.
- **La milice Imbonerakure et des responsables du parti CNDD-FDD** ont été cités dans 27 cas de disparitions forcées, soit **34% des cas** documentés. Dans certains cas, des Imbonerakure et des responsables du parti CNDD-FDD ont simplement collaboré avec le renseignement militaire ou le SNR dans l'arrestation des victimes. Par exemple, après son arrestation le 25 septembre 2021 à Kayanza, Eric Ntunzwenimana, alors responsable de la jeunesse du parti CNL en commune Gatara, a été remis au secrétaire provincial du CNDD-FDD, puis détenu pendant quelques heures à la permanence provinciale du CNDD-FDD à Kayanza, avant d'être conduit vers Bujumbura et remis en cours de route au renseignement militaire. Dans d'autres situations, des Imbonerakure ont agi de manière autonome. C'est notamment le cas dans l'enlèvement du Pasteur Joseph Sinzubwenge à Ruzo le 12 octobre 2021. C'est aussi le cas dans plusieurs enlèvements opérés au bord de la Rusizi en 2020 et 2021.
- **Le Service National de Renseignement (SNR)** a été cité dans 17 cas de disparitions forcées (dont 15 cas en 2020), soit **21% des cas** documentés. Si le SNR est resté actif sur le terrain des enlèvements suivis de disparitions forcées dans la deuxième moitié de 2020, on remarque une diminution très sensible de l'implication du SNR dans les disparitions forcées de 2021. Le cas le plus emblématique des disparitions forcées commises par le SNR sur cette période est l'arrestation des sept militants du CNL, le 08 octobre 2020 au chef-lieu de Mwaro, dont cinq n'ont jamais été retrouvés. En 2021 et 2022, le SNR est quasi absent dans les disparitions forcées alors que c'était le corps le plus impliqué dans les disparitions forcées sous le gouvernement de feu le Président Nkurunziza. En 2021, le SNR a arrêté secrètement plusieurs militants du parti CNL et des combattants du RED-Tabara mais il a fini par les présenter au parquet.
- **La Police Nationale du Burundi (PNB)** a été citée dans trois cas de disparitions forcées entre juin 2020 et juin 2022, soit près de **4% des cas** documentés par la Campagne NDONDEZA. Le 1^{er} septembre 2020, deux jeunes mobilisateurs du parti CNL originaires de la commune Rusaka,

Bienvu Ndacayisaba et Jérôme Ntakarutimana, ont été arrêtés par le Commissariat provincial de la police à Muramvya. Les deux jeunes hommes n'ont jamais été retrouvés, ils auraient été remis au responsable provincial du SNR selon une source policière. Le 26 septembre 2021, Olivier Karikurubu, militaire de la FDNB libéré de la prison de Mpimba quelques jours plus tôt, a été ré-arrêté et détenu au cachot du Bureau spécial de recherche (BSR). Des proches qui lui avaient apporté de la nourriture le soir ne l'ont pas retrouvé le lendemain matin, un responsable du bureau leur a expliqué qu'il avait été libéré pendant la nuit. Olivier Karikurubu est depuis introuvable.

3. Impunité des auteurs des disparitions forcées

En dépit de votre déclaration du 29 juillet 2022 sur des efforts fournis pour détruire un groupe qui kidnappait des citoyens, le FOCODE n'a reçu aucune information à propos de la destruction d'un tel groupe. Les agents de l'Etat et les Imbonerakure impliqués dans les différents enlèvements suivis de disparitions forcées n'ont fait objet d'aucune poursuite judiciaire en rapport avec les enlèvements et les disparitions forcées. La police burundaise a présenté à la presse quelques cas de personnes qui auraient prétendument organisé leurs propres disparitions afin de rançonner leurs familles. A chacune de ces présentations, le porte-parole du ministère de l'Intérieur, de la Sécurité et du Développement communautaire en a profité pour attaquer et tourner en dérision le travail de la Campagne NDONDEZA. Par ailleurs, le FOCODE a été informé des résultats d'une enquête menée par la police judiciaire après l'enlèvement de Jean-Marie Vianney Badogomba le 19 septembre 2021. La police a pu arrêter un informateur du renseignement militaire impliqué dans cet enlèvement mais n'a pas poursuivi son enquête quand elle a découvert l'identité d'un sous-officier du G2 qui avait mené cette opération.

En octobre 2021, le numéro deux du renseignement militaire et deux sous-officiers du G2 impliqués dans de nombreux enlèvements en 2021 ont été arrêtés et détenus pendant au moins deux mois par le SNR. Selon les informations obtenues par le FOCODE, ces cadres et agents du G2 faisaient objet d'une enquête du SNR sur l'enlèvement et la disparition forcée de l'élue local Alexis Nimubona, ses deux fils et son domestique arrêtés tard dans la nuit du 12 octobre 2021 à Midodo en commune Rumonge. En mars 2022, les trois personnes étaient retournées à leur service au G2 et en juin 2022, deux d'entre elles ont été mises sur l'ordre de bataille définitif du 66^{ème} bataillon AMISOM qui s'apprêtait à être déployé en Somalie. Le Patron du renseignement militaire, le Colonel Ernest Musaba a été remplacé en décembre 2021 mais n'a pas fait objet d'enquête ni de poursuite judiciaires pour les crimes graves commis par son service en 2021.

Le parquet de la république à Muyinga a reçu un dossier sur l'enlèvement et la disparition forcée du Pasteur Joseph Sinzubwenge le soir du 12 octobre 2021 à Ruzo. Le tout premier acte du parquet a été la libération provisoire des Imbonerakure impliqués dans cet enlèvement. Des pressions ont été également faites sur des officiers de la police judiciaire à Muyinga pour qu'ils classent sans suite le dossier sur l'enlèvement d'Eustache Miburo le soir du 12 octobre 2021 à Muyinga. Le Parquet de la République à Kirundo, saisi à propos de l'enlèvement et de la disparition d'Oscar Nahimana, membre de la CECI Kirundo, n'a jamais convoqué les responsables des Imbonerakure cités dans cette disparition. **De manière globale, les auteurs des disparitions forcées ont continué à bénéficier d'une impunité totale entre le 18 juin 2020 et le 18 juin 2022.**

Le FOCODE s'est réjoui de l'arrestation de l'officier du SNR Gérard Ndayisenga en décembre 2021 pour la torture suivie du décès d'Augustin Matata, un militant du parti CNL. Malheureusement, Gérard Ndayisenga n'a pas été poursuivi pour les nombreux cas de disparitions forcées dans lesquels son nom a été cité, y compris dans la période du 18 juin 2020 au 18 juin 2022. Le FOCODE s'est également réjoui de l'arrestation de Musafiri Niyonkuru, responsable provincial de la milice Imbonerakure à Ngozi, en Mai 2022 pour l'assassinat de Bernard Nsabimana le 4 février 2022. Mais là aussi, Musafiri Niyonkuru n'a pas été poursuivi pour les cas de disparitions forcées dans lesquels son nom a été cité, y compris dans la période du 18 juin 2020 au 18 juin 2022.

Plusieurs autres agents du SNR cités dans des cas de disparitions forcées ont eu à séjourner en prison durant la période entre le 18 juin 2020 et le 18 juin 2022. On citerait la détention à la prison de Mpimba de Bonaventure Niyonkuru, ancien responsable du SNR dans les provinces de Cankuzo et Makamba, Joe Dassin Nduwimana, agent du SNR cité dans de nombreux cas de disparitions forcées en Mairie de Bujumbura et dans la province de Bujumbura ainsi que Mélance Nibigira, agent du SNR cité dans plusieurs opérations d'enlèvement des citoyens suivis de leurs disparitions forcées. Leur arrestation avait réjoui des défenseurs des droits de l'homme qui pensaient lire un début de la lutte contre l'impunité. L'espoir a été de très courte durée parce que les trois agents du SNR ont déjà tous été libérés.

Cette impunité générale des auteurs des disparitions forcées donnent l'impression que le gouvernement en place ne considère pas la disparition forcée comme un crime grave.

4. Silence complice des services du gouvernement

Au cours de la période allant du 18 juin 2020 au 18 juin 2022, plusieurs agents et fonctionnaires de l'Etat ont été victimes de disparitions forcées. A la suite de ces situations, aucun service de l'Etat n'a sorti un moindre avis de recherche de son employé, aucun service de l'Etat n'a porté plainte sur ces cas.

Voici quelques cas illustratifs de ces situations :

- La Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) n'a pas recherché Oscar Nahimana, membre de la CECI Kirundo, après son enlèvement le 28 septembre 2020,
- Le ministère de l'Education Nationale n'a pas recherché les enseignants Sigismond Mpawenimana et Martin Bukuru après leur disparition forcée le 8 octobre 2020 à Mwaro, Rémy Niyonsaba après sa disparition forcée le 23 octobre 2021 à Mbuye, ainsi que Célestin Nimubona enlevé à Bujumbura le 8 juillet 2021.
- La Régie Nationale des Postes n'a pas recherché son employé au bureau postal de Kirundo, Dominique Nduwimana, arrêté par le SNR le 23 septembre 2021 à Karusi.
- La Force de Défense Nationale du Burundi n'a pas recherché le Caporal Innocent Gashirahamwe après son enlèvement le 29 septembre 2021.

Au-delà des services et des institutions dépendant directement du gouvernement, d'autres institutions étatiques ont gardé une attitude complaisante à l'égard des auteurs des disparitions forcées. A titre illustratif, on citerait :

- ❖ **La Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme (CNIDH)**, dans son rapport sur la situation des droits de l'homme en 2020, a consacré un petit paragraphe de 5 lignes sur les disparitions et a annoncé qu'elle n'avait constaté aucun cas de disparition. Dans son rapport sur la situation de 2021, la CNIDH a consacré un paragraphe de 4 lignes sur les cas de disparitions forcées et a annoncé qu'elle avait été saisie de 35 allégations de disparitions forcées, que 11 personnes ont été retrouvées et que les cas restants étaient en cours de traitement. La CNIDH semble banaliser le phénomène des disparitions forcées au Burundi.
- ❖ **L'Assemblée Nationale** a rejeté le rapport de la CNIDH sur la situation des droits de l'homme en 2021. Entre autres raisons invoquées pour rejeter le rapport, il y avait le paragraphe de quelques lignes évoquant 35 allégations de disparitions forcées dont la CNIDH affirme avoir été saisie. Il semble que, pour l'Assemblée Nationale, la simple évocation d'allégations de disparitions forcées constitue une insulte grave aux institutions du Burundi.

Le silence de tous ces services et institutions de l'Etat renforcent les auteurs des disparitions forcées et découragent les familles des victimes de disparitions dans leur quête de la vérité et de la justice.

5. Détresse des familles des victimes

Les familles des victimes de disparitions forcées ont continué à vivre une situation de peur et de détresse entre le 18 juin 2020 et le 18 juin 2022. Dans un contexte où le gouvernement continue à nier l'existence des cas de disparitions forcées, les familles des victimes ne savent pas à quel saint se vouer. La majorité des familles ont peur d'évoquer la disparition forcée des leurs de peur d'être taxées de menteuses voulant ternir l'image du pays et craignent de subir le même sort que les disparus. Quelques familles ont eu le courage de saisir la police et la CNIDH mais l'expérience les a gravement déçues : les deux institutions ont promis de rappeler les familles pour leur communiquer l'issue des enquêtes mais le rappel n'a pas eu lieu, notamment sur les cas impliquant le renseignement militaire. Certains membres des familles des victimes ont confié au FOCODE qu'ils n'arrivent plus à trouver le sommeil la nuit et qu'ils craignent d'être attaqués à leur tour. Certains continuent à recevoir des appels de personnes inconnues les invitant à des rencontres impromptues ou tendant à faire croire que leurs proches sont détenus dans des cachots du SNR ou du G2.

Dans les cas où les victimes étaient des fonctionnaires de l'Etat, les familles des victimes se heurtent à une difficulté supplémentaire quand elles ont besoin de vérifier la situation des comptes bancaires des disparus ou d'opérer des retraits sur ces comptes. Elles doivent préalablement prouver le décès de la victime, ce qui est quasiment impossible. Ainsi donc, elles n'ont pas le droit d'accès aux comptes bancaires des victimes, ni celui d'obtenir certains services liés au décès d'un époux. La majorité des victimes étant de très jeunes pères de familles, leurs familles sont restées dans une situation de grave précarité financière et ont du mal à joindre les deux bouts du mois. La plupart de ces familles se retrouvent également dans une situation d'isolement, le reste de leur entourage ayant peur d'être associé à des personnes « mal vues » par le gouvernement.

Toutes les familles des victimes de disparitions forcées vivent un même dilemme : faut-il abandonner la recherche et commencer le deuil ou faut-il continuer à attendre le retour de leurs proches même s'il n'y a aucun signe d'espoir ? Ce questionnement plonge les familles dans un deuil interminable, c'est comme s'ils assistaient à un assassinat qui se renouvèlerait chaque jour.

Une vraie lutte contre les disparitions forcées devra passer par l'écoute et le soutien aux familles des victimes, la reconnaissance de la responsabilité de l'Etat et un devoir de vérité sur ce qui s'est passé.

6. Recommandations

Pour la réussite du combat contre les disparitions forcées au Burundi, le FOCODE recommande ce qui suit :

- a) Interdiction formelle et stricte de toute détention secrète des citoyens,
- b) Mise en place d'une Commission indépendante d'enquête sur le phénomène des disparitions forcées depuis 2015,
- c) Traduction en justice de toutes les personnes sur lesquelles pèsent des soupçons d'enlèvements de citoyens,
- d) Sanctions contre des responsables nationaux des organes impliqués dans les disparitions forcées,
- e) Inventaire des familles des victimes et mise en place d'un fonds de soutien aux survivants,
- f) Ratification de la Convention Internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées,
- g) Franche collaboration d'une part entre le gouvernement du Burundi et les différents mécanismes régionaux et internationaux de défense des droits de l'homme, y compris le Rapporteur spécial des Nations-Unies sur le Burundi, d'autre part entre le Gouvernement et les organisations de la société civile impliquées dans la lutte contre les disparitions forcées,
- h) Garantir une vraie indépendance de la magistrature burundaise pour qu'elle soit dotée des capacités d'assurer la protection des droits et des libertés des citoyens.

Excellence Monsieur le Président,

La volonté de protéger le peuple burundais contre les disparitions forcées est très noble. Mais ce pari ne sera pas gagné par de bons discours, mais plutôt par des actes concrets. Le FOCODE, à travers la campagne NDONDEZA contre les Disparitions Forcées au Burundi, est prêt à vous soutenir si vous engagez une vraie lutte contre les disparitions forcées. Il en va de l'honneur de notre Patrie et de l'avenir de nos enfants et de nos petits-enfants.

Vous trouverez, en annexe de la présente, la liste des 80 cas de disparitions forcées documentés par la Campagne NDONDEZA sur la période des deux ans de votre gouvernement (18 juin 2020 – 18 juin 2022).

Veillez agréer, Excellence Monsieur le Président, l'expression de ma plus haute considération.

Pour le FOCODE,

Sé **Pacifique NININHAZWE**

Président.

